

Question écrite (15/09/2021)**Octroi de la prime d'équipement informatique aux personnels des établissements français à l'étranger**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'octroi de la prime d'équipement informatique aux personnels des établissements français à l'étranger. Le décret n° 2020-1524 du 5 décembre 2020 prévoit l'attribution d'une prime chaque année aux personnels pour aider à l'acquisition et au fonctionnement du matériel informatique ou à la maintenance de celui-ci. Lors du Comité technique (CT) du 11 février 2021, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) a présenté un projet d'arrêté retranscrivant les dispositions du décret sus mentionné et instaurant une prime pour les personnels enseignants et d'éducation détachés. Cette prime - d'un montant inférieur à celle octroyée en France - aurait dû être versée au 1er avril dernier aux personnels en fonction au 1er janvier 2021. Lors du Comité technique du 1er juillet dernier, l'AEFE a indiqué que le projet d'arrêté adopté au CT de février était actuellement en cours d'instruction auprès de la Direction du budget à Bercy. Alors que dans de nombreux pays, la rentrée scolaire s'est passée en distanciel, les personnels sont toujours dans l'attente de cette allocation et s'inquiètent d'un tel retard. Elle souhaiterait savoir où en est l'exécution budgétaire de la prime et dans quels délais les personnels pourront la recevoir. Elle lui demande également le montant exact de cette prime et s'il est prévu que les personnels en centrale en soient bénéficiaires. Elle souhaite également s'assurer que les personnels qui ont quitté le réseau à l'été 2021 et qui étaient en poste au 1er janvier percevront bien la prime promise.